

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-76 du 08 Mars 1995

Portant approbation du budget prévisionnel de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) pour l'exercice 1994 - 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1998 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 91-161 du 22 Juillet 1991, portant approbation des statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1995 ;

D E C R E T E :

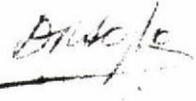
Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de la Société Nationale pour la Promotion Agricole pour l'exercice 1994 - 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 08 Mars 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

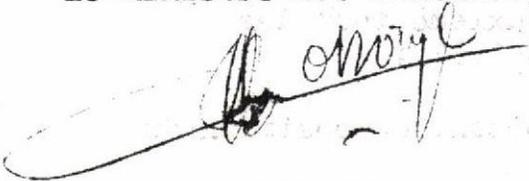
Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



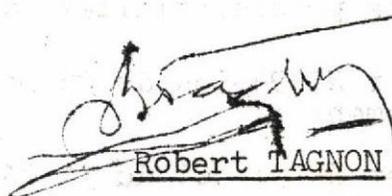
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Paul DOSSOU



Robert TAGNON

Le Ministre du Développement Rural,



Marius FRANCISCO

Ministre Intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 SGG 4
MF 4 MPRE 4 MDR 4 AUTRES MINISTERES 15 DB-DCF-DSDV-DI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-FASJEP-ENA 3 CCIB JO 1.-